



Les particularités

Les particularités sont des caractéristiques d'origine naturelle ou accidentelle, qui vont permettre de compléter la description de l'équidé.

par [Frédérique GROSBOIS](#) - [V. MORIN](#) - [Anne-Claire GRISON](#) - | 21.10.2015 |



Niveau de technicité :



Les particularités des yeux

On parle d'**œil « vairon »** lorsque le cheval a deux yeux de couleurs différentes. Généralement, il s'agit d'un œil foncé et d'un œil vert ou bleu.

Suite à un accident ou une maladie, un cheval peut avoir un **œil voilé** : l'œil s'opacifie.

Lorsqu'un même œil présente deux couleurs différentes (bleu et marron par exemple) on parle d'**œil particolor**.



Le coup de lance



C'est une dépression dans un muscle, ce qui forme un creux dans le corps du cheval. On les rencontre le plus fréquemment au niveau de l'encolure, voire de l'épaule.

Le coup de lance est une marque présente dès la naissance, qui serait due à la position du fœtus: c'est le postérieur du poulain qui, collé à l'encolure, cause cette dépression musculaire.

Les particularités du poil



Les mouchetures

Ce sont des petites touffes de poils noirs, formant des points sur la robe. Elles sont souvent présentes chez les chevaux gris.



Les tritures

Ce sont des petites touffes de poils fauves, formant des points sur la robe. Elles sont souvent présentes chez les chevaux gris.



Les neigeures

Ce sont des petites touffes de poils blancs, formant des points sur la robe.



Les charbonnures

Ce sont des taches noires sur fond de poils fauves. Les charbonnures peuvent être plus ou moins bien visibles selon l'époque de l'année, l'âge, etc.

Les marques apposées

Sur certains chevaux, des marques ont été apposées au fer rouge ou à l'azote. Ces marques sont généralement mises sur l'encolure ou sur le plat de la cuisse.

Elles sont utilisées pour bien discerner l'appartenance à une race et/ou à un élevage.



Les cicatrices permanentes



Certains traitements ou accidents peuvent laisser des cicatrices permanentes. Il convient de les noter dans un signalement en précisant leur emplacement.

Il s'agit par exemple :

- De marques laissées sur les membres par des traitements pour les tendons nommés « feux ».
- De poils blancs, souvent au niveau des canons ou du garrot, suite à une blessure.

En savoir plus sur nos auteurs

- **Frédérique GROSBOIS** Ifce
- **V. MORIN**
- **Anne-Claire GRISON** Ifce



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 04 08 2020